

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 29 juin 2010 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- pris connaissance de l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant renouvellement et nominations de membres de la Commission à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- reporté à la séance plénière du 6 juillet 2010, l'adoption du compte rendu de la séance des 8 et 9 juin 2010 ainsi que les avis et décisions correspondants.
- confirmé les décisions des 8 et 9 juin 2010 relatives à 2 écoles privées.
- approuvé le calendrier des réunions de la Commission pour l'année universitaire 2010/2011.
- modifié la composition d'une mission dans le cadre du suivi périodique du Sud-Ouest.
- salué 3 représentants de l'Ordre des agronomes du Québec, en mission en France.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

## **1/ Suivi périodique des écoles de spécialisation**

### **École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM dite IFP School))**

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs*, dans les 9 spécialités – *Géosciences pétrolières – Géosciences et ingénierie de réservoir – Développement et exploitation des gisements – Énergie et procédés (nouvel intitulé) – Procédés et polymères (nouvel intitulé) – Énergie et motorisations et groupe moto propulseur (nouvel intitulé) – Énergie et produits (nouvel intitulé) – Énergie et marchés (nouvel intitulé) – Économie et management du pétrole, du gaz et de l'énergie.*

La Commission rappelle que "*seuls les ingénieurs diplômés, au sens de la loi française, peuvent obtenir le diplôme d'ingénieur de spécialisation. Les élèves non diplômés ingénieurs obtiennent un certificat de l'établissement*" (extrait de R&O).

(AVIS N° 2010/06-14)

## **2/ Suivi général des habilitations**

### **Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)**

#### **- École d'ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers (EI CNAM)**

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans à partir de la rentrée 2010 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers*, spécialité *Maintenance de véhicules*, en partenariat avec l'*AFISA*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

#### **- École supérieure des géomètres et topographes (ESGT)**

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans à partir de la rentrée 2010 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure des géomètres et topographes du Conservatoire national des arts et métiers*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2010/06-15)

### **École nationale des sciences géographiques (ENSG)**

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale des sciences géographiques*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2010/06-16)

## **Université Rennes-I**

### **École supérieure d'ingénieurs de Rennes (ESIR)**

Après avoir pris acte des conditions de fonctionnement de l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes, deuxième école d'ingénieurs de l'Université, créée par arrêté ministériel du 10 février 2010 (AVIS N° 2010/04-10), la Commission donne un avis favorable à la prolongation de 2 années à partir de la rentrée 2012 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'Université Rennes-I*, spécialité *Informatique et télécommunications*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Par ailleurs, l'Université sollicite l'habilitation d'une deuxième spécialité dans le cadre de cette nouvelle école.

(voir ... 4/ Création d'une nouvelle spécialité sous statut étudiant)

(AVIS N° 2010/06-17)

## **3/ Développement de l'apprentissage**

### **École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV)**

Décision d'extension à l'apprentissage, pour 2 ans à partir de la rentrée 2011 (mise en phase avec l'évaluation périodique) de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci*. Cette extension concernera les options *Calcul scientifique* et *Mécanique des systèmes*.

L'École doit toutefois transmettre rapidement à la Commission des documents complémentaires.

(DECISION N° 2010/06-18)

## **4/ Création d'une nouvelle spécialité sous statut étudiant**

### **Université Rennes-I**

#### **École supérieure d'ingénieurs de Rennes (ESIR)**

Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'Université Rennes-I*, spécialité *Matériaux*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2010/04-17)

## **5/ Demande d'habilitation présentée par une nouvelle école**

### **ECAM Strasbourg-Europe**

Décision d'habilitation, pour 2 ans à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'ECAM Strasbourg-Europe*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Les premiers diplômés d'ingénieur seront délivrés en 2014

(DECISION N° 2010/06-19)

André MORA